

LA FORCE DE L'ÂGE

VOLUME 21 - NUMÉRO 4
MARS 2014



Association québécoise de défense
des droits des personnes retraitées
et préretraitées

Tragédie chez les aînés

Riposte de l'AQDR



NON
aux coupures de



Les écueils
de la participation citoyenne
L'Union des consommateurs
partenaire des aînés





**Association québécoise de défense
des droits des personnes retraitées
et préretraitées**

LA FORCE DE L'ÂGE

Publiée par l'Association québécoise
de défense des droits des personnes
retraitées et préretraitées (AQDR)
1620, avenue de La Salle, bureau 10
Montréal (Québec) H1V 2J8

Téléphone : 514 935-1551
1 877 935-1551 (sans frais)
Télécopieur : 514 937-7371
Courriel : bureaunational@aqdr.org
Internet : www.aqdr.org

Rédactrice en chef : France Leblanc
redaction@aqdr.org
Production : Lucie Lachance
Graphisme : G une idée Design
www.guneidee.com
Comité de lecture : Gilles Boucher, Anne
Falcimaigne, Jacques Fournier, Karole
Lamer, France Leblanc, Louis Plamondon
Révision : Anne Falcimaigne

Abonnés : les membres des 45 sections
de l'AQDR
Paraît quatre fois l'an : juin, octobre,
décembre et mars
Prochaine date de tombée :
27 mars 2014

Nous ne pouvons nous engager à publier
tous les textes reçus. Le comité de lecture
fait le choix final. Certains articles propo-
sés pour *La Force de l'âge* pourraient se
retrouver dans *La Force des s@ges*, notre
bulletin électronique mensuel.

La reproduction partielle ou totale (sauf la
couverture) est permise à la condition d'en
mentionner la source. S.V.P. nous en aviser.
Les textes n'engagent que leurs signataires
et reflètent la richesse de nos débats.
La forme masculine est utilisée pour
alléger le texte.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec. ISSN-0833-871X

Photo en couverture : © Stevens Leblanc /
Journal de Québec / Agence QMI

SOMMAIRE MARS 2014

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

03 Isle-Verte, une tragédie annoncée?

DOSSIER

Dialogue sur les petites résidences

06 La certification pour les petites résidences
privées : **les aînés seront-ils perdants?**

07 Une surveillance accrue dans les résidences
pour personnes âgées

CHRONIQUE

04 La social-démocratie confrontée aux écueils
de la participation citoyenne

Mon toit mes droits

08 Comment éviter les pièges liés à la vente
itinérante?

10 Peut-on remédier à la baisse auditive due
à l'âge?

14 Être grands-parents aujourd'hui

15 **Colloque du RIPPH :** Les « personnes
vieillissantes ayant des incapacités »

BILLET

12 Une expérience de vie d'origine italienne

Envoyez-nous vos textes avant le 27 mars 2014

La date de tombée pour notre prochain numéro est
le 27 mars 2014. Bienvenue à vos textes : les bons
coups de vos sections, des textes de réflexion sur les
dossiers prioritaires de l'AQDR, etc. Maximum de
450 mots avec photo de l'auteur. Envoyez vos textes
à redaction@aqdr.org.

Recevez-vous aussi le bulletin électronique *La Force des s@ges*?

Le bulletin électronique *La Force des s@ges* est
déposé le premier du mois dans la boîte courriel de
tous nos membres branchés. Si vous ne le recevez
pas, hâtez-vous de nous faire connaître votre
adresse courriel à info@aqdr.org sans oublier de
nous indiquer votre numéro de membre.

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

Louis Plamondon

ISLE-VERTE, UNE TRAGÉDIE ANNONCÉE?



Jean-Claude Paquet, Louis Plamondon, Simone Boucher

A lors que nous allions sous presse le 24 janvier, la population de l'Isle-Verte était victime de la destruction de leur résidence du Havre et la mort brutale de dizaines d'âinés! Dès les premières heures, l'AQDR était sur le front des médias pour soutenir les familles et déplorer l'absence de mesures pour garantir une plus grande sécurité des âinés. La presse nous apprenait que 50 % des résidences ne possédaient pas de gicleurs comme le recommande le Bureau du coroner depuis des années et le ministre Hébert admettait que plusieurs CHSLD pourraient ne pas être conformes aux normes à ce sujet. La majorité des commentateurs ont déploré que les mesures de soutien exigées par nos lois en termes d'employés présents en cas d'urgence sont insuffisantes pour secourir les résidents!

Justement, le 22 janvier 2014 devant la Commission de la santé et des services sociaux à Québec sur les CHSLD, l'AQDR a déposé un inventaire de 90 événements publiés par tous les médias de 2012 à 2014 qui révèlent, selon l'AQDR, « un portrait général catastrophique de la prise en charge des âinés les plus vulnérables dans nos établissements ». Il faut signaler que la période couvre une direction gouvernementale des affaires sociales tant libérale que péquiste et il semble bien que le modèle de gestion dans ses effets sociaux ne diffère pas significativement.

Ce sont les lacunes de gestion qui sont le plus

souvent mises en cause dans les événements cités préjudiciables aux usagers, y compris pour plus de 100 décès évitables ou violents et la mise en danger fréquente de clientèles vulnérables et sans défense.

Plus du tiers (38 %) des événements révèlent des lacunes de services et font état d'infractions à la Loi sur les services de santé et services sociaux ou de pénurie ou de manque d'accessibilité aux services. Selon l'AQDR, on doit conclure de l'analyse que nos gouvernements ne remplissent pas leurs obligations d'allocation de ressources convenables pour les âinés vulnérables et que les agences de la santé ne remplissent pas leur mission de contrôle et de vigilance auprès des établissements. Plus inquiétant encore, il semble bien que les instances d'inspection, d'agrément, de gestion des plaintes ou de contrôle de la qualité ne réussissent pas à corriger les écarts systémiques des établissements fautifs.

L'analyse reflète un inventaire de bons coups, soit 19 dossiers sur 90 ou 21 % des événements rapportés par les médias, ce qui contredit la perception que les médias ne traiteraient que les dossiers noirs du réseau CHSLD.

Voilà plus de dix ans que nous constatons les lacunes des services : pour les âinés hébergés, la réponse n'atteint jamais plus de 70 % des besoins de soins! La parole citoyenne à la présente Commission, ainsi que les événements de l'Isle-Verte et leurs conséquences, interpellent la classe politique sur ses responsabilités pour qu'elle prenne de véritables mesures pour corriger les causes de cette condition humaine inacceptable, par des mesures crédibles et performantes au delà de la partisanerie politicienne.

Accès au mémoire intégral et à la présentation devant la Commission : www.aqdr.org.

LA SOCIAL-DÉMOCRATIE CONFRONTÉE AUX ÉCUEILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Jacques Fournier - AQDR St-Michel



Dans une perspective social-démocrate, la participation citoyenne, la délibération publique et la recherche de consensus sociaux sont des ingrédients majeurs dans la quête d'une

société plus juste, plus égalitaire et plus fraternelle. Il est important – et même essentiel – que les citoyennes et les citoyens s'impliquent, signent des pétitions, présentent des mémoires aux commissions parlementaires, etc. De même, les mouvements sociaux se doivent de participer aux sommets socio-économiques et autres outils de recherche de terrains d'entente. Mais force est de constater que certaines situations récentes tendent à démontrer que les mécanismes de la participation citoyenne sont parfois piégés : il faut en être conscient.

Ces quelques réflexions s'inspirent, entre autres, d'un substantiel colloque sur la délibération publique, organisé par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), en collaboration avec le Collectif pour le renouvellement de la social-démocratie, tenu à l'UQAM les 29 et 30 novembre 2013.

Le consensus de 1996

La première situation qui pose des interrogations est celle des suites de ce qu'on a appelé *le consensus de 1996*. Cette année-là, un sommet socio-économique réunissant les

grands partenaires (l'État, le patronat, le monde coopératif, les syndicats, les groupes communautaires) avait, dans le but de créer des emplois de qualité, convenu de favoriser la mise en place des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD). Un partage des tâches précis ayant été reconnu entre le secteur public et celui de l'économie sociale. En gros, le secteur public (les auxiliaires familiales des CLSC) continuait à fournir les services à la personne (bains, etc.), tandis que les EÉSAD prendraient en charge l'entretien ménager, etc. Et tous et toutes reconnaissaient l'importance de l'objectif que les salaires des employées des EÉSAD les placent au-dessus du seuil de pauvreté car il s'agissait « d'éviter la création de ghettos d'emplois féminins sous-payés ». Bref, poignées de mains, mains sur le cœur, déclarations solennelles du premier ministre Lucien Bouchard, toutes et tous ensemble vers la justice sociale.

Mais voilà que, 17 ans plus tard, le ministre Réjean Hébert, toute honte bue, présente un Livre blanc sur la création d'un régime d'assurance autonomie qui fait fi du consensus de 1996 et propose que les EÉSAD envahissent le champ des services à la personne, balayant au passage la gratuité actuelle de ce service public. Ce dossier n'est pas mineur : il concerne plus de 12 000 travailleuses, incluant celles des EÉSAD et du secteur public. Or, la lutte à la pauvreté n'est pas moins importante en 2013 qu'en 1996. Quelle sera dorénavant la crédibilité d'un gouvernement péquiste de

convoquer d'autres tels sommets et de demander à ses partenaires sociaux : « Assoyons-nous ensemble pour convenir de projets collectifs faisant consensus »?

La réingénierie

L'autre situation qui met à mal les processus de participation, ce sont les exercices actuels de réingénierie dans le réseau de la santé et des services sociaux. Dans le cadre de ce qu'on appelle la Nouvelle gestion publique (NGP), la mode est à la méthode Toyota et autres appellations de la même farine de soja. Le patron s'assoit avec les employés pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des services. En toile de fond : comment presser davantage le citron? La résultante constatée est une industrialisation, voire une déshumanisation des services. Ce qui s'est avéré efficace dans le domaine de l'industrie (automobile, etc.) entraîne des aberrations dans le secteur des services à la personne : par exemple, trente minutes seulement pour un suivi de deuil, etc.

L'implication des travailleuses et travailleurs dans l'organisation du travail est un ingrédient de la social-démocratie, comme les pays scandinaves l'ont démontré, et cela se fait par l'intermédiaire et grâce au dynamisme des syndicats. Une approche gagnant-gagnant est recherchée de part et d'autre : le patron augmente la productivité de ses installations et, en échange, le personnel améliore sa qualité de vie au travail. Mais ce n'est pas ce qu'on observe aujourd'hui sur le terrain : le personnel est perdant, les usagers aussi.

Le gouvernement comme employeur utilise le même modèle, le même schéma que le gouvernement en tant que promoteur supposé du bien public. Dans la dernière édition de *L'État du Québec 2013-2014*, publiée par l'Institut du nouveau monde et éditée chez Boréal, le texte « Le débat public à l'ombre du management », de Florence Piron, fait res-

sortir que les consultations effectuées par les gouvernements sont souvent devenues de simples opérations de marketing : « Cette vision de la consultation des citoyens-clients est à la base de la conception managériale du débat public. Selon cette perspective, il est intéressant de se mettre à l'écoute de la pluralité des idées et des valeurs de citoyens dans la mesure où cela peut renseigner les "décideurs" sur la manière dont leurs projets, notamment économiques ou de transformation de l'État, seront reçus par la population » (p. 93).

Il semble que les gouvernements, sous couvert de participation citoyenne large, aient parfois un objectif très précis : faire semblant d'être largement à l'écoute alors qu'ils veulent essentiellement et uniquement augmenter la productivité de leurs services : « Une déclaration récente du gouvernement du Québec illustre bien : **"Un gouvernement ouvert, c'est un gouvernement qui encourage la participation en plaçant les citoyens au cœur du processus décisionnel de l'État. L'apport du public est essentiel à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du gouvernement"**. Alors que la première phrase semble évoquer un idéal de démocratie participative, la deuxième circonscrit l'objectif de cette participation : l'amélioration de la performance managériale de l'État [...] » (p. 94).

Bref, il faudra dorénavant être très critiques envers les discours gouvernementaux de participation publique, car les puissances étatiques ne respectent plus guère les règles du jeu. Pendant combien de temps le rouleau compresseur du néo-libéralisme continuera-t-il à faire des ravages dans les espoirs tenaces de la social-démocratie? Comment créer un rapport de force pour contrer les écueils et débusquer les ratés de la participation citoyenne?



LA CERTIFICATION POUR LES PETITES RÉSIDENCES PRIVÉES : LES AÎNÉS SERONT-ILS PERDANTS?

Gilberte Faucher - Présidente, AQDR Des Chenaux



La section Des Chenaux travaille à développer et implanter un modèle de comité de milieu de vie adapté aux petites résidences privées pour aînés. Ce projet nous permet de travailler en étroite collaboration et nous

donne l'opportunité de développer un lien de confiance avec les propriétaires que nous rencontrons. Les échanges que nous avons avec eux nous ont permis de constater à quel point leur situation est précaire. Nous avons donc convoqué les sept propriétaires des résidences qui participent au projet pour les écouter et mieux comprendre leur situation.

Au-delà du fardeau financier qui est, bien entendu, beaucoup plus lourd pour une petite résidence – les mêmes exigences s'appliquent pour les résidences de 9 à 100 personnes – il y a toute la lourdeur administrative qui devient un irritant majeur. Une propriétaire nous mentionnait qu'elle en est à son 3^e processus de certification en cinq ans! Il faut comprendre que pour les petites résidences privées – dans notre milieu, elles ont toutes moins de 25 résidents – le propriétaire n'est pas qu'un gestionnaire, il travaille et s'implique auprès des résidents. Les employés qui travaillent dans ces résidences sont majoritairement à temps partiel puisque les propriétaires sont très présents et assument une grande partie des tâches.

Bien loin de se plaindre, les propriétaires que nous avons rencontrés sont d'accord avec

plusieurs exigences, mais aimeraient que certaines soient davantage adaptées à leur réalité. Ils souhaitent aussi que la qualité de vie qu'ils offrent à leurs résidents soit reconnue, car les cas exceptionnels d'abus, qu'on retrouve plus dans les grandes résidences, font trop souvent la manchette.

Comme organisme de défense de droits, il faut être conscient que les personnes aînées seront les grandes perdantes si les petites résidences ferment. Le déracinement de ces personnes, lorsqu'elles doivent être dirigées vers les grands centres, entraîne plusieurs problématiques. Il y a incontestablement des impacts émotionnels négatifs qui minent la santé déjà précaire des personnes aînées. Dans notre section, nous avons des membres qui ont d'abord choisi d'habiter dans une grande résidence à l'extérieur, mais qui reviennent maintenant dans leur municipalité pour retrouver un milieu de vie plus familial. Un des objectifs de la politique gouvernementale sur le vieillissement *Vieillir et vivre ensemble* est pourtant de permettre aux personnes aînées de demeurer dans leur communauté. Encore faut-il qu'elles aient ce choix.

Nous n'avons donc pas l'intention d'assister passivement à l'exode de notre population aînée. Avec d'autres sections de l'AQDR, nous pouvons examiner la situation et proposer des solutions à nos élus. Le projet « Comité milieu de vie » est bien la preuve qu'il faut savoir s'adapter à la réalité des petits milieux pour le bien-être de tous.

UNE SURVEILLANCE ACCRUE DANS LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

Hélène Morin - Présidente, AQDR Beauce-Etchemins



Au mois de juin prochain, les résidences pour personnes âgées qui offrent plus de deux services à leurs locataires devront assurer une surveillance 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Il s'agit selon nous d'une excellente décision prise par le gouvernement du Québec. En adoptant la Loi 16 et ses règlements, le gouvernement Marois a convenu que les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie qui habitent les résidences pour personnes âgées ont le droit légitime de toujours se sentir en parfaite sécurité, et ce, 24 heures par jour et sept jours par semaine. Cette loi et ses règlements sont le résultat de la concertation de partenaires et d'acteurs clés du milieu qui ont à cœur le mieux-être et la sécurité de nos aînés.

Toutefois, il y a un bémol. L'AQDR Beauce-Etchemins déclare son désaccord avec la recommandation formulée par le Groupe de ressources techniques Habitation Lévy (GRT) qui suggère au ministre Réjean Hébert que les résidences pour

les personnes âgées de moins de 80 logements soient exemptées de l'application de cette loi. Pour ces derniers, la surveillance des personnes âgées qui habitent ces résidences sera plutôt assurée par des moyens électroniques comme des chaînettes, des bracelets ou des pendentifs. Or, selon l'AQDR Beauce-Etchemins, la surveillance à distance proposée par le GRT n'est pas acceptable, ce moyen étant destiné à des personnes seules à domicile.

L'adoption d'une nouvelle loi apporte toujours des changements et des ajustements plus ou moins importants. En adoptant cette loi et ses règlements, le gouvernement Marois savait pertinemment que certains regroupements de résidences privées pour aînés pourraient se braquer et crier au loup en cherchant à faire peur au monde par l'utilisation de statistiques plus ou moins douteuses. Cette stratégie n'a pas sa place surtout lorsque des groupes de personnes âgées et vulnérables sont en cause. C'est pourquoi, l'AQDR Beauce-Etchemins invite le ministère de la Santé à suivre de très près l'application de cette nouvelle loi et de ses règlements et d'en faire un bilan exhaustif au bout d'une année ou deux avant d'apporter quelques changements que ce soit.

COLLOQUE La MORT... Parlons-en



16 et 17 avril 2014

Grande Bibliothèque de Montréal
475, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal

AU PROGRAMME

- L'aide médicale à mourir
- Lac-Mégantic : S'extirper du chaos pour offrir son soutien
- Au diable les funérailles!... Vraiment?
- Les deuils complexes
- Le deuil périnatal : Quand le berceau reste vide

lamortparlonsen.coop

Une présentation de



FÉDÉRATION
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

MON TOIT MES DROITS

Philippe Viel - Union des consommateurs



L'Union des consommateurs vous présente cette première chronique d'une série de quatre sur les droits des consommateurs dans le domaine de l'habitation. Ces articles sont tirés d'une série d'ateliers donnés par les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), membres d'Union des consommateurs, ayant pour thème : **Contrer l'exploitation financière et la fraude envers les aînés en matière d'habitation**, grâce au financement du gouvernement du Canada reçu dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

Est-ce qu'on a déjà tenté de vous priver de votre tranquillité, en tentant de vous exploiter financièrement concernant votre logis, par exemple, en vous offrant des services à un coût excessif ou en vous faisant miroiter, de façon insistante, les qualités d'un appareil miracle?

Comment éviter les pièges liés à la vente itinérante?

Certains vendeurs viendront sonner à votre porte ou vous appelleront sans préavis pour tenter de vous vendre des services ou des produits liés à votre propriété ou votre logement. Ces pratiques sont heureusement réglementées. Mais qu'est-ce qu'une vente itinérante?

On parle de commerce itinérant ou de vente itinérante quand un commerçant, en personne ou par son représentant, sollicite ou conclut un contrat avec un consommateur dans un autre lieu que son commerce. C'est ce qu'on appelait autrefois du porte-à-porte.

Il y a heureusement au Québec une loi qui encadre la vente itinérante, qui offre différents recours et qui protège vos droits. Sous la responsabilité de l'Office de la protection du consommateur (OPC), cette loi stipule qu'en matière de vente itinérante, le commerçant doit **posséder un permis émis par l'OPC, et que ce permis doit être renouvelé annuellement**. Il est important de noter que ce permis n'est pas une assurance sur la qualité des produits, ni du professionnalisme du commerçant. Il confirme seulement que le commerçant a déposé un cautionnement pouvant servir à indemniser les consommateurs.

À quel moment, s'agit-il de vente itinérante?

A. Le téléphone sonne, on vous annonce que

l'entreprise « S.O.S. système d'alarme » sera dans votre secteur cette semaine; un représentant pourrait vous rencontrer pour vous présenter ses produits.

Si vous signez un contrat avec cet entrepreneur, il s'agit de vente itinérante. En effet, c'est l'entreprise qui a fait le contact initial et qui a signé le contrat à l'extérieur de sa place d'affaires.

B. *Vous trouvez dans votre boîte aux lettres un carton publicitaire d'un entrepreneur qui annonce son expertise unique dans le domaine de l'asphaltage. Si vous signez un contrat avec cet entrepreneur, s'agit-il de vente itinérante?*

Lorsque la sollicitation se fait au public en général et que vous contactez l'entreprise pour qu'elle vienne à domicile, on ne parle pas de vente itinérante à cette étape-là. Par contre, si vous signez un contrat avec cet entrepreneur au moment de son premier passage à votre résidence, il s'agira alors de vente itinérante.

C. *Vous songez à changer vos fenêtres et contactez l'entreprise « Sésame ouvre-toi » pour qu'un représentant vienne faire une estimation à votre domicile. Parle-t-on de vente itinérante puisque c'est vous qui avez contacté le commerçant?*

Si vous signez un contrat avec cet entrepreneur, il s'agit bien de vente itinérante. En effet, même si c'est vous qui avez communiqué avec le commerçant on parle toujours de vente itinérante quand il s'agit de portes, fenêtres, isolation, revêtement extérieur et toiture.

Méfiez-vous :

- des tactiques de vente, comme l'effet de surprise. L'effet « surprise » déstabilise le consommateur;
- d'un vendeur qui tente d'attirer la pitié, la sympathie (ex. je n'ai rien vendu aujourd'hui, enfin une personne compréhensive, etc.);
- d'un vendeur qui joue sur les peurs (ex. votre maison est en mauvais état, encore hier une personne de votre municipalité a été victime de vol, etc.).

Un vendeur itinérant sonne à votre porte, conseils pratiques :

- D'abord, coupez court à toute sollicitation qui ne vous intéresse pas. Il n'y a rien d'impoli à dire clairement et fermement « Non, merci, ça ne m'intéresse pas » et de raccrocher ou de fermer la porte immédiatement lorsqu'on n'est pas intéressé par l'offre.
- Avant de signer, prenez quelques jours pour vérifier le prix et les autres composantes du produit avec d'autres commerçants. Le consommateur peut être vulnérable devant un vendeur qui maîtrise parfaitement les techniques de vente « à pression ». Il est aussi toujours bon de magasiner, afin de comparer les prix, les services offerts, les garanties et faire ainsi un choix beaucoup plus éclairé.
- **Vous pouvez annuler un contrat de vente itinérante, sans frais ni explication, dans les 10 jours suivant celui où vous avez reçu votre exemplaire signé du contrat.**
- Si vous êtes convaincu et passez à l'étape du contrat, vérifiez ces éléments : le **nom**, l'**adresse** et le **numéro de téléphone du commerçant**. Retenez qu'une adresse postale n'est pas une

adresse au sens de la *Loi sur la protection du consommateur*. Notez le numéro de permis, la date d'échéance, et vérifiez auprès de l'Office de la protection du consommateur (OPC) s'il est valide et non échu.

- Beaucoup de commerçants itinérants exercent dans le domaine de la rénovation domiciliaire (toiture, fenêtres, galeries, pavage, etc.). Assurez-vous qu'ils possèdent un permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

RÉFÉRENCES UTILES

- Office de la protection du consommateur : **1 888 672-2556**
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ) : **1 800 361-0761**
- On peut réduire considérablement les appels non sollicités en inscrivant son numéro de téléphone sur la Liste nationale de numéros de télécommunications exclus (LNTE) en appelant au **1 866 580-3625**

L'Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ainsi que des membres individuels. Notre mission est de promouvoir et de défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.



Un don n'a pas de prix

Pour les droits des consommateurs

SOUTENEZ LES ACTIONS DES ACEF, ACQC ET UNION DES CONSOMMATEURS

- > **Par Internet :** www.fondationuniondesconsommateurs.ca
Cliquez sur PAYPAL pour faire un don sécuritaire
- > **Par la poste :** Fondation Union des consommateurs
6226 rue Saint-Hubert · Montréal · H2S 2M2
- > **Par téléphone :** (514) 687-2005

PRÉNOM : _____
 NOM : _____
 ADRESSE : _____
 VILLE : _____
 CODE POSTAL : _____
 COURRIEL : _____

Votre choix :

- Je désire recevoir votre infolettre
- J'accepte de faire partie de votre base de données
- Vous trouverez mon don ci-joint

PEUT-ON REMÉDIER À LA BAISSÉ AUDITIVE DUE À L'ÂGE?



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Ne plus percevoir clairement la voix d'un être cher ou ne plus entendre le chant de certains oiseaux ne sont que quelques signes que notre faculté auditive perd de son efficacité. En fait, près d'une personne sur cinq, âgée entre 45 et 64 ans, présente une baisse de l'audition. Le phénomène croît avec l'âge, si bien que près d'une personne de plus de 75 ans sur deux en est atteinte de façon significative.

Quelle est la cause de la baisse auditive due à l'âge, comment en reconnaître les premiers signes, qu'arrive-t-il si rien n'est fait pour corriger la situation et finalement existe-t-il des solutions?

On définit la baisse auditive attribuable aux effets de l'âge comme étant la presbycousie. Loin d'être une maladie, il s'agit d'un état de la nature causant une baisse de notre capacité à entendre. Cette baisse débute dès les premières années de notre vie. Toutefois, le processus s'accélère alors que l'on avance en âge. D'un point de vue clinique, cette baisse est attribuable à une combinaison de changement anatomique et/ou physiologique au niveau de la partie interne de l'oreille, du nerf auditif (partie reliant l'oreille interne au cerveau) et de la partie du cerveau analysant les mots et les sons (voir Illustration 1). Donc, une ou plusieurs parties de l'oreille ne fonctionnent plus comme elles devraient.

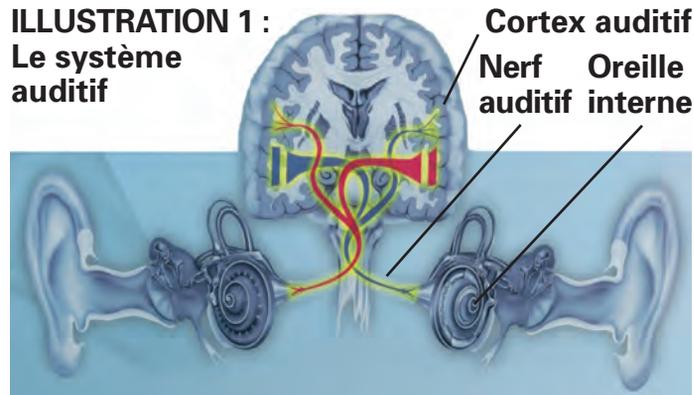
La presbycousie s'installe de façon insidieuse, en progressant lentement au départ, ce qui la rend parfois difficile à identifier puisque notre cerveau s'habitue à moins bien entendre. En fait, très souvent, les proches vont remarquer le problème avant la personne atteinte.

Les premiers symptômes d'une baisse auditive

- Faire répéter.
- Écouter la télévision à volume élevé pour notre entourage.
- Difficultés à distinguer certains mots (ex. : les mots « six » et « dix »).
- Difficultés à comprendre lorsqu'il y a quelques personnes dans la pièce.
- Entendre des acouphènes (sifflements ou autres bruits dans les oreilles).
- Ne pas entendre les sons de l'environnement (sonneries du téléphone et à la porte, bruit lié au mauvais fonctionnement d'un appareil, plancher qui craque, etc.).
- Ne pas comprendre si l'interlocuteur ne lui fait pas face.

Il a été démontré qu'une baisse auditive non traitée a des effets négatifs importants sur le bien-être de la personne atteinte. Au-delà de la fatigue de ne pas être en mesure de suivre une conversation, la frustration que cette incapacité occasionne engendre le retrait des situations sociales, l'isolement et peut être,

ILLUSTRATION 1 :
Le système auditif



dans certaines situations, associée à la dépression. De plus, l'autonomie et la sécurité à la maison sont menacées par l'incapacité de la personne à percevoir les signaux avertisseurs (détecteur de fumée lorsqu'endormie, sonnerie de porte et de téléphone). De plus, la surdité affecte non seulement la personne atteinte, mais également l'entourage, par les bris communicationnels engendrés.

Les conséquences d'une surdité non traitée

- Irritabilité, frustration
- Fatigue, stress
- Retrait des situations sociales
- Indépendance à la maison, sécurité
- Altération des apprentissages
- Diminution de l'estime de soi
- Isolement
- Dépression

Au fil des années, on a souvent cru que le seul remède pour la surdité reposait sur le port d'appareils auditifs. Comme les formats étaient plutôt encombrants et les performances parfois non-optimales, leur taux d'utilisation était mitigé. On peut poser, entre autres, comme hypothèse, que deux des causes de ce faible taux d'utilisation des appareils auditifs pourraient être liées à des performances ne répondant pas aux attentes et également à l'accès aux professionnels en santé auditive.

Aujourd'hui, il est intéressant de constater que l'espérance de vie est plus longue, mais surtout que les perspectives d'améliorer sa qualité de vie, lorsque l'on présente une surdité, ont nettement évolué. Plusieurs technologies présentes dans les appareils auditifs aujourd'hui n'existaient pas il y a à peine cinq ans. Les appareils auditifs (tout comme les cellulaires) peuvent maintenant être utilisés en combinaison avec d'autres



systèmes pour optimiser l'écoute. Ils sont également maintenant plus discrets et offrent une qualité sonore de loin supérieure à ce qui se faisait dans le passé. Toutefois, les appareils auditifs et les autres systèmes pour personnes malentendantes n'offrent pas tous le même rendement et se doivent d'être sélectionnés avec minutie en fonction de votre degré de surdité et de vos besoins. De plus, leur utilisation doit se faire selon les recommandations d'un professionnel en santé auditive afin de maximiser leurs performances en fonction de votre profil.

En conclusion, la baisse auditive due à l'âge n'est pas une maladie, mais plutôt un état se développant progressivement au fil des années. Ses conséquences et répercussions sur la qualité de vie, tant de la personne atteinte que de l'entourage, sont significatives et ne doivent pas rester sans réponse. Il existe aujourd'hui des appareils auditifs et autres systèmes complémentaires performants, mais encore doivent-ils être sélectionnés en fonction de votre profil auditif. Le choix d'un professionnel qui prendra le temps de bien cerner vos besoins et avec qui vous vous sentirez à l'aise est essentiel au plaisir que vous aurez à communiquer de nouveau dans le futur. Bref, si vous (ou vos proches) avez des doutes sur votre audition consultez un audiologiste.



UNE EXPÉRIENCE DE VIE D'ORIGINE ITALIENNE



Claude Tessier - Institut universitaire de gériatrie de Montréal



L'*Observatoire Vieillesse et Société (OVS) est un organisme sans but lucratif créé en 2003 et un partenaire privilégié de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. L'OVS*

joue un rôle de vigie sociale et combat l'âgisme sous toutes ses formes. À l'occasion, nous élargissons les cadres de notre mission et avons récemment profité du programme Québec ami des aînés (QADA) pour réaliser un projet original.

Une rencontre avec des femmes très âgées auxquelles nous avons porté une attention particulière. Elles sont nos pionnières, non seulement pour la collectivité italienne, mais pour la société en général. Leurs témoignages soulignent l'acharnement et les sacrifices de femmes qui ont émigré dans les années 50, 60 et 70 pour avoir une vie meilleure. Nous avons voulu leur rendre hommage et nous vous présentons aujourd'hui une des réussites exemplaires tant dans le cadre du quotidien qu'au niveau professionnel.

Giacomina Rosada Gaiotti est la deuxième d'une famille de onze enfants. Son père était menuisier et n'était malheureusement pas en mesure de payer des études à tous. Mariée en avril 1951, elle a émigré au Canada en 1956 à l'âge de 24 ans pour y rejoindre Danilo, son mari, qui y était depuis 1954.

« Un voyage terrible du début à la fin, raconte-t-elle! En bateau jusqu'à Halifax et en train jusqu'à Montréal. Les enfants ont été malades et la cabine étant située au niveau de la mer, nous ressentions chaque vague et secousse. Quant au train, il tremblait comme une vieille charrette.

Nous avons emménagé sur la rue Tolhurst au nord du boulevard Crémazie, une partie de la ville en plein essor avec plein de fermes alentour. Nous y sommes restés 15 ans. Les premiers temps ont été très difficiles, et il faisait tellement froid que je voulais retourner en Italie. Plusieurs de nos amis y sont retournés d'ailleurs. Brrrr. Mon frère et un beau-frère ont habité avec nous jusqu'au jour où ils ont rencontré l'âme sœur et se sont mariés. Et nous avons eu deux autres enfants. Même s'il était un fin menuisier en Italie, mon mari a dû accepter de travailler dans la construction où il ne gagnait qu'un dollar l'heure. Étant une personne terre à terre et réaliste, je me suis concentrée sur les tâches familiales quotidiennes et j'ai arrêté de penser à l'Italie. Je me suis appliquée à bien élever mes enfants sans devoir travailler à l'extérieur.

À l'époque, je suis devenue une spécialiste (!) du recyclage en faisant du neuf avec du vieux. Je faisais une nouvelle veste à mon fils en défaisant la vieille de mon mari; en fabriquant un pantalon court à partir d'un pantalon long devenu trop petit; je remodelais la jupe de ma fille aînée pour en créer une neuve pour ma benjamine. Je suis fière de dire que mes enfants étaient très bien

habillés et probablement les mieux vêtus de ma rue.

Nous avons acheté en 1963 la maison que nous habitons encore aujourd’hui, et mon mari a alors commencé à travailler à son compte. Je ne pouvais pas aider les enfants à faire leurs devoirs à cause de la langue, mais nous les avons encouragés à poursuivre leur scolarité le plus loin possible, dans une famille où il y avait de l’amour et de la sérénité, où ils pouvaient réaliser leur plein potentiel. Ma fille aînée est devenue administratrice, la cadette a un doctorat en génie civil, un de mes fils est ingénieur en bâtiment et l’autre est architecte.

Mon mari s’est impliqué à fond dans la communauté pendant que j’étais le pivot dans la famille en transmettant aux enfants des qualités d’honnêteté, de générosité, d’intégrité, de respect d’autrui, du sens de la famille, de l’amour des belles choses et de la foi en Dieu. Je n’imposais jamais la pratique de certaines valeurs, mais je prêchais par l’exemple. Si ma fille dit que j’étais sévère, je dirais que j’étais en même temps moderne, de foi catholique mais jamais bigote. Je maintiens les traditions vivantes tout en restant ouverte aux autres cultures et aux opinions qui diffèrent des miennes. Je demeure une femme pratique. Quand un de mes enfants se plaignait je répondais du tac *au tac* : “Ne t’apitoie pas sur ton sort et affronte la vie avec ténacité”.

Mon mari a fêté ses 90 ans l’année dernière; moi, j’ai 87 ans. Quelques mois plus tôt, nous avons eu la grande joie de célébrer l’arrivée de notre dernier petit-fils et maintenant tous nos enfants ont leur propre famille. Le bilan

de notre famille est, je crois, plutôt positif. Dire qu’en 1950, je voulais retourner en Italie!

Plus de soixante ans plus tard, je pense que le meilleur endroit au monde pour vivre est ici; dans un pays où on peut s’exprimer et s’épanouir pleinement. De toute façon, ça sûrement été mon expérience. Un gros merci

à vous tous du Québec. Du fond du cœur de Giacomina Rosada Gaiotti. »

Une recette simple de gnocchi à l’italienne pour 6 personnes : bon appétit!

- 6 pommes de terre Idaho
- 1 blanc et 2 jaunes d’œufs
- 250 g (1 tasse) de farine
- 45 g (3 c. à table) de chapelure très fine
- Fromage parmesan râpé
- Sel et poivre blanc
- Sauce tomate

Laver les pommes de terre avec la peau et faire cuire dans une grande marmite d’eau salée. Dans un bol, battre blanc et jaunes d’œufs. Mettre les pommes de terre sur une planche de travail bien farinée. Ajouter œufs, farine, chapelure, fromage, sel et poivre, pétrir jusqu’à l’obtention d’une pâte homogène, ferme et sans grumeaux. Ensuite, rouler des ficelles d’une épaisseur d’environ 1 ½ cm. Couper en longueur en morceaux de 3 cm. Faire rouler les gnocchi sur une fourchette pour former leurs rayures typiques.

Cuire les gnocchi dans un grand chaudron d’eau bouillante salée pendant 2 à 3 minutes. Ils sont cuits lorsqu’ils remontent à la surface; égoutter.

Enduire de sauce tomate au goût et saupoudrer de fromage parmesan râpé.



Crédit photo : Ève Davignon



ÊTRE GRANDS-PARENTS AUJOURD'HUI

Claire Leduc, T.S., T.C.F. - Retraitée



Retraitée de la thérapie après plus de 40 ans, Claire Leduc est connue d'un vaste public grâce à ses nombreuses chroniques à la radio, à la télévision et dans Internet. Conférencière réputée, elle diffuse son approche en français et en anglais partout au Canada, en Europe et en Australie. Elle a fondé l'École de parents et l'Association des parents entraîneurs. Elle continue à écrire ainsi que de donner des cours et des conférences aux parents, aux grands-parents et à des professionnels < www.parententraîneur.com >.

Elle continue à écrire ainsi que de donner des cours et des conférences aux parents, aux grands-parents et à des professionnels < www.parententraîneur.com >.

Pour la majorité des grands-parents, la venue d'une petite-fille ou d'un petit-fils se révèle un moment de joie intense. « C'est aimer doublement », exprime un grand-père tenant dans ses bras la fille de sa fille. C'est sentir tressaillir la vie dans son cœur. « C'est le moteur de la vie », selon Boucar Diouf. Ainsi naît un lien vital d'amour inconditionnel.

Complexité de la vie familiale

Finie la protection du clan assurant les soins de tous ses enfants. Nous assistons à des situations différentes dans la même famille. Louise se sent écartelée. Voisine de son fils bien organisé, elle garde leurs enfants un soir par semaine pour permettre au couple des sorties en amoureux. Par contre, elle se préoccupe de sa fille Stéphanie, éloignée, vivant une garde partagée avec le père de ses deux fils. Un soutien moral par téléphone apporte un baume aux deux. Bientôt, Stéphanie vivra en famille recomposée avec Julien et ses filles. Louise se demande comment s'y adapter...

Nous assistons aussi à un mini *bébé-boum* : de jeunes parents confiants en la stabilité de leur

couple conçoivent volontairement un troisième et un quatrième enfant. Que se passe-t-il alors? Une mobilisation générale.

Disponibilité accrue

Un grand nombre de grands-parents se dévouent en rendant de nombreux services aux jeunes familles débordées par les soins aux enfants et le travail à l'extérieur des deux parents. Et c'est parti! Véronique et François assurent relevailles, gardiennage, accompagnements à des cours et à des soins de santé et aide aux devoirs. Josiane, 60 ans, garde plusieurs après-midi par semaine pour que les petits passent moins de temps à la garderie. Maintenant à la retraite, Yves va chercher Chloé les mardis et jeudis pour l'amener à des cours de gymnastique. Malgré un stress d'adaptation important, la profondeur des relations avec les petits triomphe des malaises. Que d'émerveillement devant les premiers pas de Léanne et la prestation éloquent de Mathis jouant dans la pièce de théâtre à l'école! Et quel sentiment de sécurité pour la jeune famille!

La diplomatie

Ces épisodes ne se déroulent pas sans heurts. Divergences d'opinions d'avec son propre enfant et son conjoint au sujet des soins et de l'éducation, partage de l'autorité parentale lors d'activités, amour inconditionnel des grands-parents versus les exigences des parents font appel à beaucoup de souplesse et de diplomatie de la part des grands-parents. Nous en discuterons!



COLLOQUE DU RIPPH, 1-2 NOVEMBRE 2013, QUÉBEC LES « PERSONNES VIEILLISSANTES AYANT DES INCAPACITÉS »

Anne Falcimaigne – AQDR Laval



Le colloque *Les défis de la participation sociale des aînés ayant des incapacités* était organisé par le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH). Un de ses intérêts était de joindre deux mondes: celui des aînés et celui des

personnes handicapées. Axé sur la recherche, il a réuni environ 60 personnes pour des échanges entre chercheurs et public averti.

Est-ce qu'une personne handicapée qui vieillit est semblable à une personne âgée qui devient handicapée ? Il s'agit pour les deux de *personnes vieillissantes ayant des incapacités*. Mais ce terme commun cache des vécus très différents. Par exemple, pour les personnes handicapées, il est clair depuis longtemps qu'utiliser une aide ou un aménagement n'implique pas une situation de dépendance, mais qu'il s'agit d'un soutien pour réaliser ses projets. Les aînés, quant à eux, résistent souvent à utiliser ces aides techniques (accessoires, marchette, fauteuil roulant, etc.) alors qu'elles leur faciliteraient beaucoup la vie.

De même, les personnes handicapées ont obtenu davantage d'aides rémunérées et connaissent la valeur de les recruter librement (avec le chèque-emploi-services) et d'éviter d'épuiser leurs proches... Alors que l'intervention auprès des personnes âgées est plutôt centrée sur une utilisation maximale de l'entourage, avec les conséquences qu'on connaît.

La compensation des incapacités par l'État reste au cœur des revendications, mais le milieu des personnes âgées n'a pas le même historique à ce sujet ni donc la même intransigeance. On peut voir aussi que le modèle de la *fragilité* est en train de se substituer à celui de l'*incapacité*. Et qu'il y a affrontement entre deux valeurs :

protection/sécurité et autonomie/liberté. On l'a vu du côté des aînés lors de la controverse sur la température de l'eau dans les résidences.

Les deux mondes risquent de se heurter en raison de la rareté des services et des intentions gouvernementales de créer un seul système d'assurance-autonomie. Les personnes handicapées, ne veulent pas perdre des acquis obtenus de haute lutte. Parallèlement, on voit que les besoins des personnes âgées sont souvent traités à la pièce et qu'elles bénéficient peu ou pas d'une évaluation globale de leurs besoins et d'un plan d'intervention ou de services.

Mais tout le monde se rejoint sur plusieurs revendications : l'accessibilité universelle des milieux de vie et de société, le soutien pour réaliser des projets de vie et pas seulement survivre chez soi et le rêve de développer des milieux de vie alternatifs aux CHSLD...

Le détail des conférences et les présentations sont disponibles sur le site du RIPPH < www.ripph.ca > : cliquer sur *Colloques*, puis sur *Les défis de la participation sociale*, puis sur *Programme et diaporamas*.

Vous êtes invité au colloque 2014 de la TRCAM

Messieurs Claude Castonguay, président du comité d'honneur, et Georges Lalande, directeur du programme, vous invitent au colloque 2014 de la Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie (TRCAM) sous le thème « Nous, les aînés: une richesse à reconnaître, à faire valoir ».

**Les jeudi 20 et vendredi 21 mars 2014
À l'Hôtel Plaza de Valleyfield**

Il s'agit d'un colloque un peu différent des autres où l'opinion des participants est au cœur même de ces deux jours de réflexion.
Information et inscription : www.latram.ca.

Des rabais exclusifs : c'est réglé.



Jusqu'à

12%

DE RABAIS EXCLUSIF
sur vos assurances auto, habitation
et véhicules de loisirs

Jusqu'à

20%

DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE
si vous avez 55 ans et plus et s'il n'y a plus
d'hypothèque sur votre maison

Obtenez une soumission

1 866 550-2737

lacapitale.com/aqdr

AQDR


La Capitale
Assurances générales